

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAU**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

Date de la convocation : 13 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de procurations : 3
Votes : 20

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2025**

Délibération n° 2025-08-100

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Le dix-neuf décembre deux-mil-vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, MANDON Geneviève, TEYSSIER Michel, ROCHETIN Pascale, CHAVANA Jean Luc, MERLE Evelyne, THOUMY Denis, LARGERON Olivier, BASTY Jean-Pierre, FAURE Pascal, BESSON Hélène, LAROIX Laurence, CROZET Hélène, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan, MASSARDIER Alexandre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20251219-2025-08-100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2025

Procurations :

EBOLI Laure, procuration à LESCANNE Etienne
SANTIAGO François, procuration à MERLE Evelyne
ORIOL Jessica, procuration à CROZET Hélène

Absent excusé :

Secrétaire : MERLE Evelyne

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Vu le Code du travail, notamment ses articles L4121-3 et R4121-1 et suivants,

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L811-1,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant l'accompagnement du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire.

Monsieur le maire expose que la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics. Afin de répondre à cette obligation, la commune a renforcé sa démarche de prévention en établissant son Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP).

Ce travail a été réalisé en étroite collaboration avec les services du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire, dans le cadre de la mission « Suivi des missions de conseil, d'assistance et d'inspection : Accompagnement à la réalisation du document unique ».

L'ensemble des services et matériels a été étudié afin de répertorier tous les risques potentiels. Les agents ont également été consultés afin d'analyser leurs postes de travail.

Le DUERP permet d'identifier et de classer les risques rencontrés dans la collectivité afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. C'est un véritable état des lieux en matière d'hygiène et de sécurité du travail.

Sa réalisation permet ainsi :

- de sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels,
- d'instaurer une communication sur ce sujet,
- de planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens,
- d'aider à établir un programme annuel de prévention.

Le DUERP doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail. Il relève de l'entièr responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Plus largement, le DUERP est amené à évoluer en fonction des situations rencontrées et des actions mises en place pour diminuer les risques professionnels et améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité.

Le document unique sera consultable par voie dématérialisée et/ou matérialisée auprès de la direction générale.

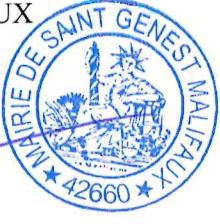
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et le plan d'actions annexés à la présente délibération ;
- APPROUVE l'engagement de l'autorité territoriale à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation des risques et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.

ONT SIGNÉ AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
A SAINT-GENEST-MALIFIAUX, le 19 décembre 2025.

Le Maire
Vincent DUCREUX



A blue ink signature of 'Vincent' is written over a circular blue stamp. The stamp has 'MAIRIE DE SAINT GENEST MALIFIAUX' around the top edge and '42660' at the bottom, with a small illustration in the center.

La secrétaire de séance
Evelyne MERLE

